

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MICROFLUIDS EXTREME DEGREASER

Version française (Canada) – SIMDUT 2015 / SGH

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DISTRIBUER AVANT VALIDATION RÉGLEMENTAIRE

La classification ci-dessous est une évaluation préliminaire fondée sur la formulation fournie. Les propriétés physiques, les données toxicologiques du mélange, les coordonnées d'urgence et le statut de confidentialité doivent être confirmés avant émission commerciale.

Renseignement	Valeur
Identificateur du produit	Microfluids Extreme Degreaser
Usage recommandé	Dégraissant industriel pour huiles, graisses et salissures tenaces
Fournisseur	Microfusion International Inc.
Adresse	67 Purlbrook road, Antigonish, B2G 2L3, NS, Canada
Téléphone	902 318 5501
Courriel / site Web	https://microfusion.ca
Numéro d'urgence 24 h	+1 877 330 2672
Date de préparation	12 juillet 2026
Révision	1.0 – Version de travail

Note sur le secret commercial

Au Canada, l'identité chimique d'un ingrédient dangereux ne doit pas être remplacée arbitrairement par une expression telle que « mélange exclusif ». Lorsqu'une exemption de divulgation est requise, une demande conforme à la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRRMD/HMIRA) peut être nécessaire. Les plages de concentration prescrites peuvent protéger une concentration retenue comme secret commercial, mais elles ne remplacent pas automatiquement l'obligation de divulguer l'identité d'un ingrédient dangereux.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Élément	Information
Identificateur du produit	Microfluids Extreme Degreaser
Autres moyens d'identification	Dégraissant industriel Microfluids
Usage recommandé	Nettoyage et dégraissage industriels; retrait d'huiles, graisses, résidus lourds et salissures de pièces et d'équipements.
Restrictions d'utilisation	Ne pas utiliser pour l'hygiène personnelle, sur les aliments ou pour tout usage non évalué. Vérifier la compatibilité avec les surfaces sensibles avant utilisation.
Fournisseur	Microfusion International Inc.
Adresse / téléphone / urgence	+1 877 330 2672

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification préliminaire du mélange selon le SIMDUT 2015 :

- Irritation oculaire – Catégorie 2A (évaluation préliminaire).
- Aucune autre classe de danger n'a été attribuée sur la base des renseignements actuellement disponibles; une validation par calcul réglementaire et/ou essais du mélange est requise.

Éléments d'étiquetage :

Élément	Contenu proposé
Pictogramme	Point d'exclamation (SGH07)
Mention d'avertissement	ATTENTION
Mention de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence – Prévention	P264 – Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 – Porter une protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence – Intervention	P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Autres dangers	Les déversements peuvent rendre les surfaces très glissantes. Le brouillard ou les aérosols peuvent irriter les voies respiratoires.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Formulation fournie au préparateur : CME 76 %, BDG 10 %, agent 91-6 5 %, LG 5 %, SLES 2 %, DOSS 2 %. Le tableau suivant utilise des désignations génériques de travail. La divulgation finale doit être validée selon le Règlement sur les produits dangereux et, le cas échéant, une demande d'exemption LCRRMD/HMIRA.

Désignation générique de travail	Concentration déclarée	Danger pertinent présumé
Ester méthylique d'huile végétale	70–80 %*	Non classé selon les données disponibles; peut causer une irritation mécanique légère.
Éther de glycol	7–13 %*	Irritation oculaire, cat. 2.
Agent tensioactif non ionique exclusif	3–7 %*	Peut provoquer une irritation/lésion oculaire selon la qualité commerciale; vérifier la FDS fournisseur.
Additif de lubrification biodégradable exclusif)	3–10 %*	Irritation ou lésion oculaire possible selon concentration active; vérifier la FDS fournisseur.
Tensioactif biodégradable	1–3 %*	Irritation cutanée/oculaire possible selon concentration active.
Agent mouillant exclusif	1–3 %*	Irritation oculaire possible; vérifier la FDS fournisseur.

* Plages proposées pour protéger les concentrations comme secret commercial. Elles doivent englober la concentration réelle et respecter les exigences canadiennes applicables.

** Les numéros CAS et identités entre parenthèses sont des hypothèses fondées sur les abréviations fournies. Ils doivent être confirmés à partir des FDS des matières premières avant publication.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Voie d'exposition	Mesures de premiers soins
Inhalation	Amener la personne à l'air frais. Maintenir au repos dans une position confortable. Consulter un médecin si une irritation, une toux ou un malaise persiste.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et doucement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sauf indication d'un professionnel de la santé. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Symptômes importants	Picotements, rougeur et larmolement des yeux; dessèchement ou irritation légère de la peau; irritation possible des voies respiratoires en présence de brouillards.
Soins médicaux immédiats	Traitement symptomatique. Montrer cette FDS au personnel médical.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Élément	Information
Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante aux alcools, poudre chimique, dioxyde de carbone ou brouillard d'eau, selon l'incendie environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Éviter un jet d'eau puissant pouvant disperser le produit en combustion.
Dangers particuliers	Le produit peut brûler s'il est fortement chauffé. La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des fumées irritantes.
Équipement des pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Éloigner les personnes non nécessaires. Ventiler la zone. Porter l'équipement de protection indiqué à la section 8.
- Éliminer les sources d'ignition lorsqu'il est sécuritaire de le faire. Éviter de respirer les brouillards.
- Empêcher le produit d'atteindre les égouts, les cours d'eau ou le sol en grandes quantités.
- Contenir avec du sable, de la terre, de la vermiculite ou un absorbant inerte. Recueillir dans un contenant compatible et étiqueté.
- Nettoyer les résidus avec un détergent approprié et de l'eau, en tenant compte du risque de surface glissante.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Aspect	Mesures recommandées
Manutention	Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter la formation de brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après manipulation.
Stockage	Conserver dans le contenant d'origine fermé, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur excessive et de la lumière directe du soleil.
Incompatibilités	Tenir à l'écart des oxydants puissants, des acides forts et des bases fortes, sauf compatibilité démontrée.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : aucune limite spécifique n'a été établie pour le mélange. Vérifier les limites provinciales applicables aux composants et aux brouillards d'huile ou de liquide organique.

Contrôle / EPI	Recommandation
Mesures d'ingénierie	Ventilation générale adéquate. Utiliser une aspiration locale si le produit est pulvérisé ou si des brouillards sont générés.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Utiliser des lunettes étanches ou un écran facial lorsque le risque d'éclaboussure est élevé.
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques (p. ex. nitrile), après vérification de la compatibilité et du temps de percée auprès du fabricant.
Protection de la peau	Vêtements de travail appropriés. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Normalement non requise avec une ventilation adéquate. En présence de brouillard ou d'une ventilation insuffisante, utiliser un respirateur approuvé choisi selon l'évaluation des risques.

Contrôle / EPI	Recommandation
Mesures d'hygiène	Installer un lave-yeux à proximité des zones de transvasement ou d'utilisation intensive.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur / observation
État physique	Liquide
Couleur	Light yellow
Odeur	Faible / caractéristique [à confirmer]
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Sans objet ou non déterminé pour un mélange majoritairement non aqueux
Point de fusion / congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	[À mesurer par méthode appropriée avant allégation « non inflammable »]
Taux d'évaporation	Faible, présumé
Inflammabilité	Non déterminée
Limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Faible, présumée
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	0.90
Solubilité dans l'eau	Dispersible / émulsifiable [à confirmer par essai]
Coefficient de partage	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité cinématique	[À mesurer à 20 °C et/ou 40 °C]
COV	0

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Élément	Information
Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse prévue.
Conditions à éviter	Chaleur excessive, flammes, étincelles, gel prolongé et contamination par des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Oxydants puissants; acides et bases fortes.
Produits de décomposition	Oxydes de carbone, oxydes de soufre et autres fumées irritantes lors de la combustion ou de la décomposition thermique.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Aucune étude toxicologique complète du mélange fini n'a été fournie. L'évaluation suivante repose sur les composants présumés et sur les règles de classification des mélanges.

Effet	Évaluation préliminaire
Toxicité aiguë	Le mélange ne devrait pas être classé pour la toxicité aiguë aux concentrations indiquées, sous réserve de confirmation des FDS fournisseurs.
Corrosion / irritation cutanée	Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation légère ou un dessèchement.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Classé provisoirement Irritation oculaire, catégorie 2A (H319). Une classification plus sévère pourrait être nécessaire si l'agent 91-6, le LG, le SLES ou le DOSS fournis sont classés Lésions oculaires graves, catégorie 1 et dépassent les seuils de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée indiquant une classification du mélange.
Mutagenicité / cancérogénicité / toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée sur la base des renseignements disponibles.
Toxicité pour certains organes cibles	Les brouillards peuvent irriter les voies respiratoires. Aucune classification proposée.
Danger par aspiration	Non classé sur la base des données disponibles. La viscosité cinématique doit être mesurée pour confirmer.
Voies d'exposition probables	Yeux, peau, inhalation de brouillards et ingestion accidentelle.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas obligatoire dans le cadre du SIMDUT, mais elle est fournie à titre informatif.

Paramètre	Information
Écotoxicité	Aucune donnée d'essai du mélange fini. Certains surfactants peuvent être nocifs pour les organismes aquatiques à forte concentration.
Persistance et dégradabilité	Plusieurs composants sont généralement considérés comme biodégradables; aucune allégation globale ne doit être faite sans données justificatives sur le mélange.
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé pour le mélange.
Mobilité dans le sol	Le produit peut se disperser ou s'adsorber sur le sol selon les conditions.
Autres effets nocifs	Éviter les rejets importants ou non contrôlés dans l'environnement.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer le produit, les absorbants contaminés et les contenants conformément aux exigences municipales, provinciales et fédérales applicables. Ne pas rejeter de grandes quantités dans les égouts. Les contenants vides peuvent retenir des résidus; ne pas les couper, souder ou réutiliser sans décontamination appropriée.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Évaluation préliminaire
TMD Canada	Non réglementé comme marchandise dangereuse, sous réserve de confirmation du point d'éclair et de la classification environnementale.
Numéro ONU	Sans objet, si non réglementé
Désignation officielle de transport	Sans objet, si non réglementé
Classe / groupe d'emballage	Sans objet, si non réglementé
Polluant marin	Non déterminé; vérifier selon les données écotoxicologiques des matières premières et le mode de transport.
Précautions particulières	Transporter les contenants fermés, debout et protégés contre les dommages.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- Préparée dans le format à 16 sections du SIMDUT 2015 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada.
- La classification et la divulgation des ingrédients doivent être validées à partir des FDS canadiennes actuelles des matières premières.
- Pour retenir l'identité chimique d'un ingrédient dangereux comme renseignement commercial confidentiel, une demande d'exemption en vertu de la LCRRMD/HMIRA peut être requise.
- Lorsque les concentrations exactes sont retenues comme secret commercial, les plages prescrites doivent englober les concentrations réelles et la FDS doit comporter la déclaration réglementaire appropriée.
- Les inventaires chimiques canadiens et toute exigence sectorielle doivent être vérifiés avant mise sur le marché.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Élément	Information
Date de préparation	21 juillet 2026
Révision	1.0 – Version de travail
Abréviations	BDG : éther de glycol présumé; CME : ester méthylique d'huile végétale; DOSS : sulfosuccinate de dialkyle sodique; LG : alkyl glucoside présumé; SLES : alkyléthersulfate de sodium; SGH : Système général harmonisé; SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
Sources de préparation	Formulation communiquée par le client; FDS des matières premières à obtenir; guides de Santé Canada sur le SIMDUT, les plages de concentration et les renseignements commerciaux confidentiels.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette version de travail sont fournis de bonne foi à des fins de préparation réglementaire. Ils ne remplacent pas une évaluation professionnelle fondée sur les FDS fournisseurs, les données d'essai du produit fini et les exigences applicables au moment de la mise sur le marché. Microfusion International Inc. doit vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité de la FDS avant distribution.

Points à confirmer avant publication :

- Identité et FDS canadienne exacte de chaque matière première, notamment LE/91-6 et LG.
- Concentration active réelle des matières premières SLES et LG si elles sont fournies en solution.
- Adresse, téléphone, courriel et numéro d'urgence du fournisseur.
- Couleur, odeur, densité, viscosité, solubilité, point d'éclair et teneur en COV du produit fini.
- Calcul réglementaire final de l'irritation/lésion oculaire et de tout danger aquatique.
- Stratégie de secret commercial : plages prescrites seulement ou demande LCRRMD/HMIRA pour l'identité chimique.